



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединённых Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Le Directeur général

Aux Commissions nationales pour
l'UNESCO

- 6 SEP. 2006

Réf. : DG/7/06/107

Objet : Propositions des États membres relatives à la célébration des anniversaires auxquels l'UNESCO pourrait être associée au cours de l'exercice biennal 2008-2009

Madame/Monsieur,

La célébration et la mise en valeur des personnalités, œuvres ou événements remarquables ayant contribué à l'enrichissement mutuel des cultures favorisent la compréhension internationale, le rapprochement entre les peuples et la paix. C'est pourquoi l'UNESCO participe aux commémorations d'événements historiques et de personnalités éminentes célébrées par les États membres, afin de leur donner une portée mondiale.

L'appendice I à la présente lettre rappelle les critères et procédures, adoptés par le Conseil exécutif à ses 154^e et 159^e sessions et amendés à sa 166^e session, pour l'examen des propositions des États membres relatives à la célébration des anniversaires auxquels l'UNESCO pourrait être associée, ainsi que la résolution 69 adoptée par la Conférence générale à sa 33^e session qui « Encourage les États membres de toutes les régions à faire des propositions afin d'assurer une meilleure répartition géographique ainsi qu'un meilleur équilibre des genres, en sélectionnant aussi des personnalités féminines dans la mesure du possible, selon les critères approuvés par les organes directeurs ».

Conformément à ces dispositions, j'ai le plaisir d'inviter votre Commission nationale à faire connaître au Secrétariat les commémorations auxquelles votre pays souhaiterait que l'UNESCO soit associée au cours de l'exercice biennal 2008-2009. Afin de permettre au comité intersectoriel visé au paragraphe II.A (b) de l'annexe à la décision 160 EX/7.5 de disposer des éléments d'information nécessaires à l'évaluation des demandes, je vous saurais gré de bien vouloir remplir en français ou en anglais les formulaires figurant aux appendices II et III et de les retourner accompagnés d'une illustration, avant le 15 janvier 2007 ou :

.../...

7, place de Fontenay
75362 Paris 07 SP, France
Tél. : +33 (0)1 45 68 10 00
Fax : +33 (0)1 45 67 18 90

www.unesco.org

cc : Délégations permanentes auprès de l'UNESCO
Bureaux hors Siège de l'UNESCO

Secrétaire général pour les relations extérieures et la coopération
7, place de Fontenoy
75352 Paris 07 SP
Tél. : (33-1) 45 68 19 81
Fax : (33 1) 45 68 55 30
Mél : mo.crutescu@unesco.org

Des informations sont également disponibles sur l'Internet à l'adresse suivante :
<http://portal.unesco.org/anniversaires>.

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.



Koichiro Matsuura